

V - APRÈS LE DÉBAT PUBLIC

Si, à l'issue du débat public, la Région fait part de sa volonté de poursuivre le projet d'extension, projet initial ou modifié, un processus de concertation sera mis en place avec les différents acteurs et public. L'objectif étant de s'assurer de la bonne concertation avec ces derniers jusqu'à la fin de travaux.

Les principales étapes de la fin du débat public, jusqu'au démarrage des travaux

Chacune des étapes de ce processus de concertation vise à préciser progressivement le projet d'extension en lien avec les différents acteurs, et ce jusqu'au démarrage des travaux. Ces études et débats permettent d'affiner les caractéristiques du projet, ses impacts environnementaux, son intérêt socio-économique pour la région et ses conditions de mise en oeuvre. Elles permettent de comparer et de choisir, parmi plusieurs variantes, celle à l'intérieur de laquelle les études seront poursuivies.

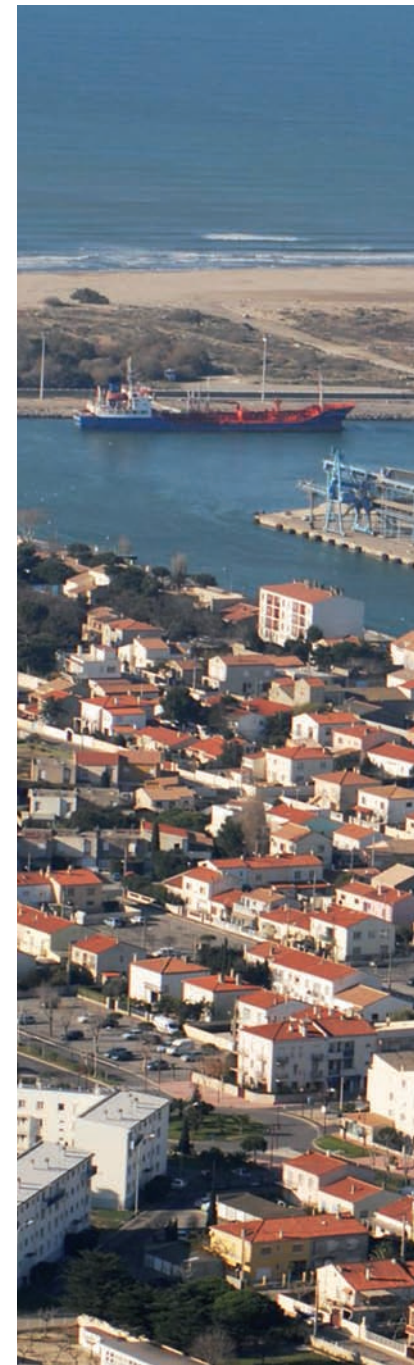
Dans le cadre d'une décision positive de poursuite du projet, l'organisation de la gouvernance du projet sera mise en place en mai 2013. Il s'agit d'un moment majeur dans la réalisation d'un grand projet d'infrastructure portuaire.

Les enseignements du débat public

Au terme de plusieurs mois de débat public, un compte rendu est établi par la Commission Particulière du Débat Public (CPDP). Le Président de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) en dresse alors le bilan. Ces documents font part des principaux enseignements qui ressortent du débat public, sur la base des opinions, remarques et propositions exprimées par les différents acteurs. Les remarques sont versées au dossier des enquêtes publiques. Leurs prises en compte font l'objet d'un contrôle de suivi. Une fois ces documents rendus publics, la Région dispose de trois mois pour décider du principe et des conditions de poursuite de son projet. Cette décision s'accompagnera d'une information auprès de l'ensemble des participants au débat public.

Une nouvelle étape pour définir précisément le projet d'extension

Si l'intérêt de réaliser l'extension du port de Port-La Nouvelle est confirmé, les études suivantes en concertation avec les divers acteurs du projet seront alors engagées pour préciser notamment les caractéristiques techniques, environnementales, socio-économiques et budgétaires.



Les étapes de concertation post débat public

Après le débat, la phase D'ÉTUDES ET D'ENQUÊTES PUBLIQUES constitue le deuxième moment important de préparation du projet. Ces étapes visent à s'assurer de l'appropriation du projet par l'ensemble des acteurs et de leur appréciation de l'utilité de l'agrandissement du port.

- LES ÉTUDES PRÉLIMINAIRES, D'AVANT-PROJET ET DE PROJET :

Ces études seront réalisées par le maître d'œuvre et servent à affiner les caractéristiques du projet (impacts environnementaux, intérêt socio-économique...). Elles permettent de comparer plusieurs techniques constructives afin de déterminer la solution la plus adaptée.

La phase de l'avant-projet est une phase de conception et représente une réponse architecturale, technique et économique au programme élaboré en amont par la Région Languedoc-Roussillon.

Sur le plan technique, l'avant-projet permet de confirmer la faisabilité technique de la solution retenue, de la préciser (principales caractéristiques, répartition des ouvrages, et leur liaison, contrôle des relations fonctionnelles), de situer l'implantation topographique, de vérifier la compatibilité avec les contraintes du programme, du site et des réglementations, d'apprécier la volumétrie des aspects extérieurs, les ouvrages annexes.

Sur le plan économique, la phase d'avant-projet permet de confirmer la faisabilité économique de la solution retenue. Les investissements à réaliser sont plus précisément connus qu'au stade des études préliminaires tant pour les éléments de construction que pour les éléments des mesures d'accompagnement qui sont définis en même temps que l'avant-projet technique. Ces précisions permettent de réaliser un modèle financier du projet : amortissements des investissements, structuration de la dette, tarification nécessaire au vu des projections de trafic, etc.

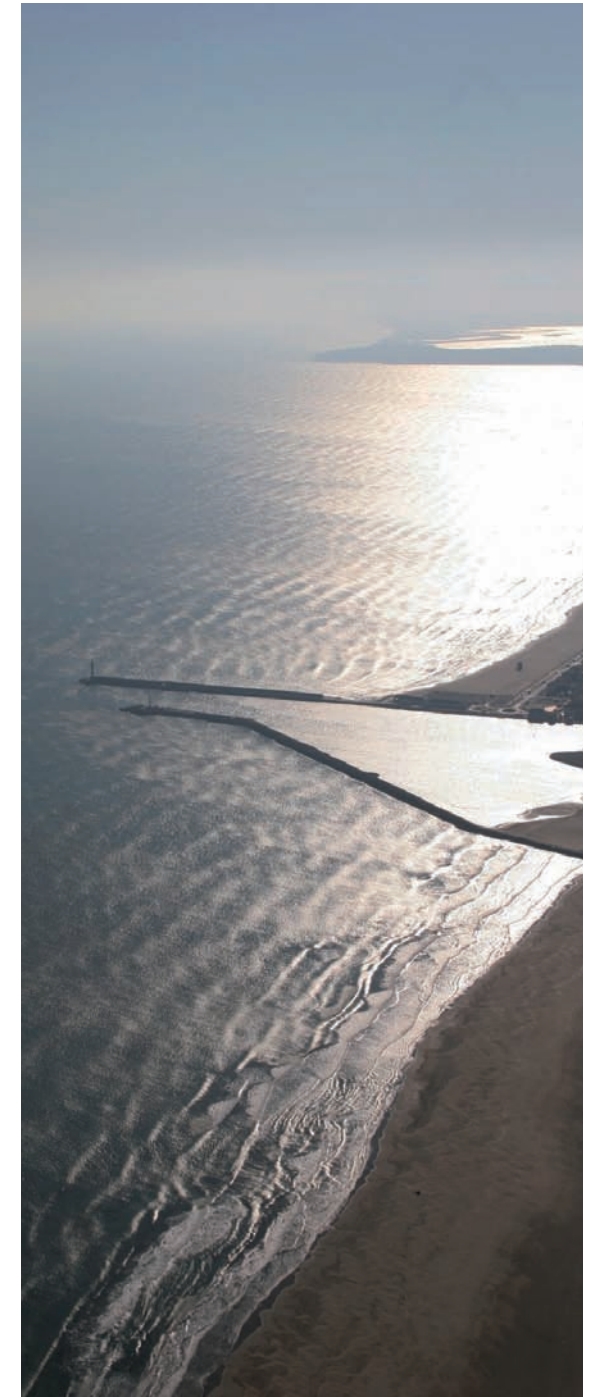
Les études de projet précisent ensuite par des plans, coupes et élévations, les formes des différents éléments de la construction, la nature et les caractéristiques des matériaux et les conditions de leur mise en œuvre. Elles déterminent l'implantation, l'encombrement de tous les éléments de structure et de tous les équipements techniques. Avec ces précisions, le maître d'œuvre établit un coût prévisionnel des travaux sur la base d'un avant-métré et détermine le délai global de réalisation de l'ouvrage de façon détaillée.

- LES ENQUÊTES PUBLIQUES :

Elles s'appuient sur des dossiers réalisés par le maître d'œuvre. Chaque dossier d'enquête inclura notamment l'étude d'impact identifiant les conséquences du projet sur l'environnement, ainsi que l'avis de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement.

L'enquête publique se déroule durant plusieurs semaines dans chacune des communes concernées par l'extension du port de Port-La Nouvelle. Au cours de cette phase, le public est invité à s'exprimer sur les documents qui sont mis à sa disposition. L'enquête publique est placée sous l'égide d'un commissaire enquêteur ou d'une commission d'enquête rendant un avis à l'issue de celle-ci. Si ses conclusions sont favorables, une déclaration de projet est prononcée par la Région.

Après déclaration de projet, la préparation des premiers travaux peut débuter.



Une démarche de concertation territoriale en continu

La Région Languedoc-Roussillon souhaite fonder ces futures étapes de définition du projet, entre la fin du débat public et la réalisation des travaux, sur un dialogue constructif avec l'ensemble des acteurs concernés. La concertation se poursuit donc avec l'ensemble des parties prenantes, même après le débat public, dans la continuité du dialogue initié lors de ce dernier. Dans le cadre de ce grand projet d'infrastructure portuaire, les échanges avec l'ensemble des acteurs doivent permettre d'identifier les zones d'incompréhension et de divergences d'opinions. En exposant les différentes expertises menées, en confrontant les informations collectées, la Région doit apporter des éclairages, des réponses et des propositions. C'est un processus indispensable à la réalisation du projet.

La Région est en effet convaincue qu'une implication forte des collectivités territoriales, des acteurs socio-économiques et du monde associatif ainsi qu'un échange clair et transparent avec le grand public constituent un gage essentiel d'amélioration du projet Port-La Nouvelle 2015. Le Maître d'ouvrage proposera la mise en place d'un dispositif de concertation et d'information du public adapté aux attentes locales, tout au long du projet, jusqu'à la phase de travaux. L'objectif fixé à ce dispositif sera clair : faire émerger un projet de qualité qui s'inscrive harmonieusement dans son environnement et soit créateur de richesses partagées.

La concertation permettra donc au maître d'ouvrage de s'assurer d'avoir bien clarifié, entre autre, les enjeux suivants :

- > L'extension portuaire telle qu'elle est envisagée peut-elle constituer une solution durable aux besoins de Port-La Nouvelle et des territoires avoisinants ?
- > Les solutions alternatives et/ou complémentaires ont-elles bien été prises en considération ?
- > Les choix des différentes options de passage et de trafic sont-ils bien fondés sur des critères d'efficacité et de fonctionnalité ?
- > Le financement de l'extension du port est-il transparent ?

Cette démarche traduit la volonté de la Région de placer le dialogue au coeur de ses projets, en fonction des spécificités locales, politiques et territoriales.

